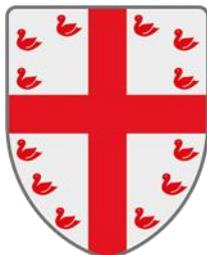


-----  
Commune de BIERNE



## ACCUEIL DE LOISIRS

Modalités d'inscription **ÉTÉ 2021**  
du 12 juillet au 20 août 2021 de 4 à 14 ans

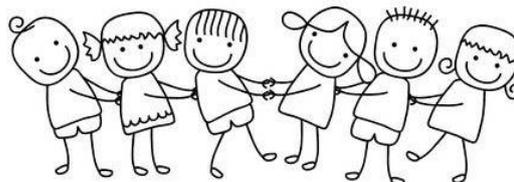


### HORAIRES D'OUVERTURE

ALSH : de 9h à 12h – de 14h à 17h

CANTINE : de 12h à 14h

PERICENTRE : de 8h à 9h – de 17h à 18h



Afin de finaliser l'inscription de votre enfant, nous attirons votre attention sur l'importance des indications données dans ce document. Seul les dossiers dûment complétés et signés seront acceptés. Celui-ci est à retourner auprès de la direction du service enfance-animation, par mail [enfance.animationbierne59@orange.fr](mailto:enfance.animationbierne59@orange.fr) ou à déposer dans la boîte aux lettres du 2 rue de l'école, **du 3 au 4 mai 2022 de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h30**. Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service au 07 67 66 58 30.

Le séjour sous la tente à la base de loisirs de Marck est limité aux 20 premières inscriptions à envoyer **uniquement** sur la boîte mail du service enfance-animation à partir de 7h30 le mardi 3 mai 2022.

Attention aux sorties en Belgique : 22 JUILLET - 5 AOÛT - 19 AOÛT (Voir modalités dans l'affiche « Temps forts été 2022 » ci-jointe : attestation de sortie du territoire, carte d'identité de l'enfant et du signataire)

Les familles recevront leur facture entre le 20 et le 24 juin 2022, elle sera à régler auprès du service comptabilité en mairie entre le 27 juin et le 8 juillet.

### CONSTITUTION DU DOSSIER :

Les enfants inscrits auprès du service enfance-animation au cours de cette année scolaire ont juste la fiche d'inscription à remplir, sauf si les données apportées ont connu une modification.

Pour les enfants non-inscrits auprès de nos services, merci de compléter les documents suivants :

- Fiche sanitaire de liaison accompagnée de la photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- Fiche de renseignements
- Attestation assurance responsabilité civile
- Talon réponse du règlement intérieur